Déclaration de conformité - RGAA 3.0

Introduction

Cette page n'est pas une page d'aide, mais une déclaration de conformité au RGAA 3.0 qui vise à définir le niveau général d'accessibilité constaté sur le site, conformément à la réglementation. La publication de cette page de déclaration est obligatoire pour être conforme au RGAA 3.0. Pour une aide relative à la navigation et aux aménagements particuliers du site, visitez la page d'accessibilité. La déclaration de conformité de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a été établie le 12 octobre 2017. La version du RGAA utilisée pour réaliser les tests est la version 3 2017.

Identité du déclarant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML 5
- CSS
- Javascript
- PDF
- CMS Typo3

Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisés pour vérifier l'accessibilité des contenus

Base de référence

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

Base de référence utilisée pour vérifier la compatibilité avec l'accessibilité

AGENT UTILISATEUR	TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE
Firefox 54	NVDA 2017.2
Internet Explorer 11	JAWS 18
Safari OSX	VoiceOver

Autres outils :

- Color contrast analyser
- Extension Web developer pour Firefox
- Extension Heading map pour Firefox
- Validateur du W3C

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil
- Recherche
- Contact
- Accessibilité
- Mentions légales
- Plan du site
- Page de contenu

Résultats des tests

Contenus non accessibles

Un audit du site, réalisé par un prestataire externe, révèle un bon niveau (89%) de conformité aux critères du RGAA de niveau simple A et double A (AA), à l'exception des points suivants :

- Le contraste de couleur sur le pied de page n'est pas suffisant ;
- Sur la page de contenu, la hiérarchie des titres n'est pas respectée ;
- Sur la page de contenu, des éléments devraient être structuré en liste non ordonnée ;
- Sur la page d'accueil, les documents en téléchargement devraient être accessibles ;

Dérogation

- Dérogé : Sur la page d'accueil le contenu provenant des réseaux sociaux peut ne pas être accessible ;
- Dérogé : Sur la page d'accessibilité la cartographie n'est pas accessible, il faut donc ajouter une alternative ;

Droit à compensation

Dans l'attente d'une mise en conformité totale, vous pouvez obtenir une version accessible des documents ou des informations qui y seraient contenues en nous envoyant un courriel en indiquant le nom du document concerné et/ou les informations que vous souhaiteriez obtenir. La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault vous transmettra les informations demandées dans les plus brefs délais.

Amélioration et contact

Vous pouvez nous aider à améliorer l'accessibilité du site en nous signalant les problèmes éventuels que vous rencontrez. Pour ce faire, envoyez nous un courriel.

Défenseur des droits

Si vous constatiez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous le signaliez à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et que vous ne parveniez pas à obtenir une réponse rapide, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances à :

Le défenseur des droits
7 rue Saint-Florentin 75409 Paris cedex 08
Téléphone : 09 69 39 00 00

Contacter le défenseur des droits via le formulaire en ligne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ **CONTACTEZ-NOUS**